

*Pôle communication*  
*Tél. : 24 66 40*

Mercredi 14 mars 2018

## DOSSIER DE PRESSE

### Le Conseil calédonien de la famille est au travail

**Le premier conseil calédonien de la famille s'est tenu vendredi 9 mars, au gouvernement, sous la présidence de Christopher Gygès, membre du gouvernement en charge de la famille, et en présence d'Hélène Iékawé, membre du gouvernement en charge de l'enseignement. Adoptée par les élus du Congrès le 10 août 2017, la création du Conseil calédonien de la famille a pour objet de créer un espace de dialogue entre les différents partenaires de la politique de la famille. Cette instance pourra également être consultée, piloter des études et formuler des recommandations sur tout projet relevant de ce secteur.**

#### Les missions du Conseil calédonien de la famille (CCF)

- Animer le débat public sur la politique familiale pour en proposer les objectifs essentiels, leur conciliation et leur hiérarchisation. Il peut être consulté par les collectivités publiques et les institutions de la Nouvelle-Calédonie sur tous les projets de textes concernant la politique familiale.
- Formuler des recommandations, des avis et proposer des réformes. Dans ce but, il peut réaliser des travaux d'évaluation et de prospective sur la politique familiale et la politique démographique en Nouvelle-Calédonie.

#### Composition et fonctionnement

Le conseil est composé de 17 membres et présidé par le membre du gouvernement en charge de la politique de la famille. Il réunit des représentants des institutions de la Nouvelle-Calédonie (les trois provinces, les deux associations de maires, le CESE et le Sénat coutumier), des associations du secteur et du Congrès des jeunes. Les associations sont respectivement représentées pour la petite enfance par l'UPPE (Union des Professionnels de la Petite Enfance), pour l'aide sociale par l'Association pour la sauvegarde de l'enfance à l'enfance (ASEA-NC), pour les personnes handicapées pour le Collectif Handicaps, pour les personnes âgées par l'Association calédonienne d'aide aux personnes âgées (ACAPA), pour la promotion de la famille par la Croix rouge et pour la promotion de la condition féminine par l'association SOS Violences Sexuelles.

Il pourra prendre deux types de configuration :

- une formation restreinte, composée de deux membres du gouvernement et d'un membre du Congrès de la Nouvelle-Calédonie pour assumer le pilotage du régime des prestations familiales de solidarité, en lieu et place de la commission de suivi et d'orientation ;
- une formation plénière, avec l'ensemble des représentants (institutions de la Nouvelle-

**\*\* Retrouvez toute l'actualité du gouvernement sur [gouv.nc](http://gouv.nc) et [lemagdugouv.nc](http://lemagdugouv.nc) \*\***

Calédonie, Congrès des jeunes, associations), pour toutes les autres questions.

## **Les travaux prioritaires du CCF**

Réuni pour son tout premier conseil le vendredi 9 mars, le CCF a acté les travaux prioritaires qui seront engagés dès cette année. Ils porteront sur trois thèmes, définis à la suite de nombreuses rencontres organisées ces derniers mois avec les partenaires du secteur : la petite enfance, le « bien-vieillir » et la protection de l'enfance.

Trois commissions seront créées prochainement pour mener à bien les travaux concernant ces trois thèmes. Elles se réuniront une fois par mois (voire à un rythme plus soutenu), dès avril.

Les premiers rendus des commissions sont attendus pour la fin de l'année et des points d'étape de l'avancée de leurs travaux seront présentés à l'occasion des prochains conseils (3 à 4 par an).

### **1. La petite enfance (entre 0 et 6 ans)**

Le CCF a choisi de s'intéresser à la thématique transversale de la petite enfance à travers deux angles :

#### Le soutien à la parentalité

Ce concept englobe notamment la responsabilité sociale et juridique, les relations affectives, le fonctionnement psychique ou encore les pratiques éducatives. En ce sens, la parentalité est un outil de prévention des difficultés sociales et intrafamiliales. Un état des lieux des dispositifs existants d'écoute, d'échange, d'appui et d'accompagnement sera réalisé par le CCF afin d'identifier les actions de soutien à mener.

#### La conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle

Ce sujet inclut les questions de diversification et de développement de l'offre de garde, de formation des professionnels, de soutien aux structures et/ou aux parents pour la prise en charge des frais de garde, et de l'accueil des enfants en situation de handicap.

### **28 946 enfants de moins de 6 ans recensés en 2014**

La problématique des modes de garde est récurrente et touche toutes les populations et milieux sociaux. En 2017, 50 établissements d'accueil d'enfants étaient autorisés en Nouvelle-Calédonie : 49 en province Sud et un en province Nord. Ils offrent 2 366 places, dont 1 732 places de crèches destinées à l'accueil des enfants de 3 mois à 3 ans révolus, 417 places d'accueil périscolaire, et 217 places scolaires. Parallèlement, les assistants maternels, qui peuvent accueillir à leur domicile au maximum 3 enfants de moins de 6 ans, offrent un mode de garde alternatif.

Deux audits financiers réalisés en 2013 et 2016 ont fait apparaître que les tarifs pratiqués par les crèches permettent difficilement de couvrir leurs charges de fonctionnement et d'assurer leur viabilité.

L'octroi d'une exonération des cotisations sociales pour le personnel des crèches adoptée en 2014 (suite au premier audit) a permis d'alléger les charges de fonctionnement des structures. Ces exonérations prennent fin au 31 décembre 2018.

## 2. Le « bien vieillir » en Nouvelle-Calédonie

Comme pour la petite enfance, deux angles ont été identifiés :

### Favoriser le « bien vieillir »

Cette thématique couvre plusieurs sujets : la vie sociale (comment éviter l'isolement social), la prévention (hygiène de vie, sport), la lutte contre la maltraitance, la préparation à la retraite, le maintien à domicile, les transports, l'amélioration de l'habitat, la transmission du savoir par les personnes âgées, la simplification des démarches, la reconnaissance d'un statut aux aidants familiaux.

### Développer et diversifier les offres et services pour personnes âgées

Il s'agit notamment d'améliorer l'information à destination des personnes âgées sur l'offre et les services disponibles, de faciliter les démarches, de développer la « *silver* économie » (économie liée aux personnes âgées), de rééquilibrer et développer les structures médico-sociales par des appels à projets, de lancer une réflexion sur le coût et le financement de la prise en charge.

### **33 529 personnes de plus de 60 ans recensés en 2014**

La population des plus de 60 ans a doublé depuis 1989 et ne cesse de progresser. Sur la base de projections démographiques, un habitant sur cinq sera âgé de 60 ans et plus à l'horizon 2030 (contre un sur 8 aujourd'hui) et la proportion de personnes dépendantes (4 % de la population âgée en 2017) devrait doubler dans les 15 prochaines années.

## 3. la protection de l'enfance

Un plan territorial de protection de l'enfance sera bâti par le CCF. Il abordera les nombreux sujets en lien avec cette thématique, comme le rôle et le statut des familles d'accueil, les dispositifs de protection des mineurs, la prévention et la répression de la délinquance dans le cadre familial, la parentalité, la déscolarisation, le handicap...

\* \*  
\*